



# L'épidémie de Covid-19 en France et en Belgique

Mesures en vigueur au 21 mars 2022

## Entrée et sortie du territoire (à la frontière franco-belge)

Port du masque

Isolement

Tests

Hôpitaux

Courses et Horeca

## Mesures en Belgique

Présenter un résultat de test PCR négatif de moins de 72h ou test RAT négatif de moins de 24h OU disposer du [Certificat Covid numérique de l'UE](#). Pour les personnes résidant en Belgique, revenant de France (Code rouge) et ne disposant pas du certificat Covid, test obligatoire au 1<sup>er</sup> jour du retour et isolement dans l'attente du résultat. (Ne s'applique pas aux déplacements frontaliers).

Obligatoire à partir de 12 ans dans les transports en commun et établissements de soins (hôpitaux, maisons de repos).

Testé positif : **isolement de 7 jours**. Contact à haut risque et vacciné entièrement, **pas de quarantaine**. Si vacciné partiellement, **quarantaine de 7 jours avec autotest à J3**. Levée de l'isolement à J3 si test négatif. Non-vacciné, **quarantaine de 10 avec autotest à J6**. Levée de l'isolement à J6 si test négatif.

Contact à haut risque et symptomatique : utilisation de [l'outil d'auto-évaluation](#) et **isolement**. Asymptomatique : pas de test. **Premier jour d'un retour de l'étranger** si non vacciné (voir liste des pays concernés).

Visites réglementées dans la plupart des établissements de soins.

Commerces ouverts  
Bars et restaurants accessibles sans restriction. Code jaune du [baromètre Corona](#).

## Mesures en France

Entrée libre depuis la Belgique sur la présentation d'un **schéma vaccinal complet** OU d'un **test négatif** (PCR de moins de 72h ou antigénique de moins de 48h) OU d'un **certificat de rétablissement**. Possibilité de présenter le [Certificat Covid numérique de l'UE](#). (Ne s'applique pas aux transporteurs routiers ni aux habitants non vaccinés des zones frontalières pour des déplacements en France de moins de 24h et dans la limite d'un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence).

Obligatoire à partir de 6 ans dans les transports en commun, les établissements de santé et lieux de soin.

Testé positif : si vacciné ou enfant de moins de 12 ans, **isolement de 7 jours avec test à J5**. Levée de l'isolement à J5 si test négatif. Si non-vacciné, **isolement de 10 jours avec test à J7**. Levée de l'isolement à J7 si test négatif.

Cas-contact : pas d'isolement.

Cas-contact : **test PCR ou antigénique ou autotest à J2**. Un test PCR est obligatoire pour confirmer un antigénique ou autotest positif.

Passes sanitaires obligatoires pour les patients, accompagnants, visiteurs (sauf urgences, circonstances exceptionnelles et visites en établissement médico-social) **et employés**.

Commerces ouverts sans jauge.  
Bars et restaurants accessibles sans restriction.

Plus d'infos sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> et <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

[ofbs-secretariat@ars.sante.fr](mailto:ofbs-secretariat@ars.sante.fr) | (0033).3.24.59.72.22